

THE  
QUEBEC  
GAZETTE.

LA  
GAZETTE  
DE  
QUEBEC.



THURSDAY, APRIL 19, 1792.

JEUDI, LE 19 AVRIL, 1792.

POLITICS.

Mr. ISNARD'S OPINION ON THE EVENT OF THE FRENCH REVOLUTION. Extracted from his speech in the NATIONAL ASSEMBLY, on the measures to be adopted against the CONSPIRATORS.

A great Revolution has taken place in France, it is not yet terminated, the political horizon is too dark to clear up without new storms. It would manifest a total ignorance of the human heart to suppose that the enemies of that revolution would so easily forget what they term outrages, or to sacrifice their dearest idols interest and pride; nor are you to expect they will renounce their projects. No, they will not grow weary in the commission of crimes; they will only cease to injure you when the means fail them. You must conquer them or yourselves be conquered, and whoever foresees not this great truth in my opinion is a blind politician.

Unfold the page of history you will find the English sustain a disastrous war of half a century in defence of their liberties, in Holland you will find torrents of blood shed in the war against Philip—in our own days when the Philadelphians wanted to be free, did you not see the flames of war lighted up in the two worlds. You have been spectators of the recent misfortunes of the Brabants, and can you believe that a revolution which has worsted the sceptre of despotism, the rod of aristocracy, the pedestal of nobility, and talisman of fanaticism; that a revolution which has seized on the golden mines of the clergy, unrook'd so many monks, pulled down so many tiaras and diadems,—that such a revolution should excite against it no enemies.—Think not that such a revolution is quietly to be terminated without reiterated efforts to overturn it. No, the French revolution must have its catastrophes, and I say that without protracting it we must advance to meet it with courage—the longer you delay the more difficult will be your victory, and inundated with blood (*here murmurs arise in part of the assembly*.) Do you not see that all the counter-revolutionists both without and within have the same object in view—to force us to vanquish them. And it is better to withstand them while the citizens are yet undaunted, while the dangers they have undergone are yet fresh in their recollection, than to suffer their patriotism to cool, and the civic ties to relax, thereby affording the enemy the opportunity of fomenting new disorders &c. &c. &c."

FROM LONDON PAPERS to 10th. December:  
REVOLUTIONS.

THEY who affect to praise the Revolution in Poland, while they declaim against the Revolution in France, furnish one of the strongest arguments to the advocates of Reform in this, and every country.

The abuses, corruptions, or radical defects of any Government may be reformed, without tumult or violation of private property, if firmly and honestly attempted by those who are entrusted with the administration of it, before they become too grievous for the people to bear.

Such was the Reform of the Government of Poland; and such is the Reform which every honest man would recommend.

If the abuses of any Government are suffered to accumulate till they become intolerable—If those who are entrusted with the administration appear anxious to perpetuate, instead of correcting them, the people will sooner or later resist, and take the business of Reform into their own hands; and the inevitable consequences will be a sudden and violent dissolution of the old system, much public disorder, and much private injury, before another can be established.

Such was the Revolution in France, and such were its necessary consequences.

All therefore, who deprecate such consequences, instead of exclaiming against innovation, and clinging fast to existing abuses, ought to unite with firmness and moderation in the temperate and timely reform of whatever is defective, and a vigilant attention to preserve what is found in their present form of Government, for nothing can be more certain, than that the decay of the parts will bring on the dissolution of the whole, and that grievances unredressed will beget resistance.

A number of Roman Catholics in Ireland have associated for the purpose of emigrating, together with their dependents, to partake of the blessings of the New Constitution in France.

HISTORICAL FRAGMENT, OF THE YEAR 2000.  
RETROSPECT ON THE 18th CENTURY.

The 18th. Century stands elevated above the preceding ages, and acquires a comparative splendour from having consecrated those principles of *universal policy* which have since united mankind by a community of interests and a reciprocity of duties, and by having communicated to the intellectual world that impulse which leads to a perfect knowledge and observance of the laws of moral nature.

But on a nearer view of this brilliant epoch, what astonishment! even in its most enlightened period the last 20 years, those salutary principles of *universal policy and knowledge of the natural relations of individuals to each other and to Society*, had not yet extended their blessings to the world, they were only the patrimony of our Sages, unknown to the multitude who were either plunged in the abyss of ignorance, or distracted from investigation by the depositaries of arbitrary power who viewed those eternal truths with stupid derision, till their progress became invincible, and the overthrow of corruption inevitable.

From that moment to the end of the century, tottering despotism employed its palsied arm in propping its precarious existence.—Every engine which intrigue and corruption could invent or baseness and tyranny perpetrate, were levelled to extinguish the light of reason, to narrow the channels of knowledge, and extend the empires of stupidity and superstition.—The first Societies who in that century asserted the RIGHTS OF MAN, were persecuted as rebels, branded as usurpers, or stigmatized as visionary and enthusiastic innovators.

But all was ineffectual, with the year 1800 the sun of truth began to irradiate the horizon, the mind of man felt the genial light, expanded into a wider sphere, knew its strength and asserted its native powers and dignity. Ignorance could no longer engage armies of fools and slaves in the cause of despotism and the labyrinth of misery. And mankind from thenceforward were left without obstacles to discover and adopt such social institutions as were best calculated to concentrate and eternize their happiness.

On the ARTS and SCIENCES,

Their great importance to nations — the wisdom and advantages of encouraging them &c.

All the ARTS and SCIENCES keep an equal pace with each other, and afford a reciprocal aid. In the department of legislation we have seen Lycurgus and Solon, two of the most celebrated lawgivers of antiquity, zealously travelling the world over, with a view to make new discoveries in Science, improve their own understandings, and diffuse the knowledge they had acquired when they returned to their own countries, in establishing the arts, and rendering their fellow-citizens independent in the possession of them. We find talents and abilities every where encouraged by the friends of mankind, and directed to proper pursuits. In modern history, with what ardor, do we see human industry exalted to the highest pitch; and how rapid has been the progression of knowledge in all enlightened Governments! Peter the Great of Russia, Frederick of Prussia, Lewis the Great in France, a multitude of German potentates, and to mention no more, all the patriotic Kings of Great Britain, have ever declared themselves the friends and patrons of arts and sciences; and hence it is, that at this day we see their respective governments the most flourishing and happy in Europe.

POLITIQUE.

Opinion de Mr. Isnard sur l'événement de la Révolution Française, extraite de son discours dans l'Assemblée Nationale, touchant les mesures à adopter contre les Conspirateurs.

UNE grande révolution s'est opérée en France; elle n'est pas terminée; l'horizon politique est trop nébuleux pour qu'il s'éclaircisse sans de nouveaux orages. Il faudrait bien peu connaître le cœur de l'homme, pour croire que les ennemis de cette révolution oublient ainsi ce qu'ils appellent des outrages, et qu'ils sacrifient ainsi leurs plus chères idoles, l'intérêt et l'orgueil; et n'espèrent pas qu'ils renoncent à leurs projets. Non, ils ne le laisseront point de crimes, ils ne cesseront de nuire que lorsqu'ils cesseront d'en avoir les moyens. Il faut que vous les vainquez, ou que vous soyez vaincus, et tout homme qui ne voit pas cette grande vérité est, à mon avis, un aveugle en politique.

Ouvrez l'histoire, vous verrez les Anglais soutenir pendant 50 ans une guerre désastreuse pour défendre leur liberté; vous verrez en Hollande des flots de sang couler dans la guerre contre Philippe. Quand de nos jours le Philadelphien a voulu devenir libre, n'avez-vous pas vu aussitôt la guerre dans les deux mondes? Vous avez été témoins des malheurs récents du Brabant, et vous croyez qu'une révolution qui a ôté au despotisme son sceptre, à l'aristocratie sa verge, à la noblesse son piédestal, au fanatisme son talisman: qu'une révolution qui a enlevé au clergé ses mines d'or, qui a déchiré tant de frocs, abattu tant de thiares, tant de diadèmes; qu'une telle révolution, dis-je, n'excite contre elle aucun ennemi. Ne croyez pas qu'une pareille révolution se termine sans qu'on fasse de nouveaux efforts pour la renverser. Non, il faut un dénouement à la révolution française: je dis que sans le provoquer, il faut marcher vers lui avec courage; plus vous tarderez, plus votre triomphe sera pénible et arrêlé de sang. (Il s'éleva des murmures dans une partie de l'Assemblée.) Mais ne voyez-vous pas que tout les contre-révolutionnaires du dedans et du dehors ont le même but, qu'ils veulent vous forcer à les vaincre. Il vaut mieux avoir à les combattre dans le moment où les citoyens sont encore en haleine, où ils se souviennent des dangers qu'ils ont courus, que de laisser le patriotisme se refroidir, les liens civiques se relâcher, et les ennemis prendre l'occasion de repandre de nouveaux discordes.

EXTRAIT DES GAZETTES DE LONDRES, JUSQU'A LA DATE DU 10 DECEMBRE.  
REVOLUTIONS.

Ceux qui affectent de louer la Révolution de Pologne tandis qu'ils déclament contre celle de France, fournissent un des plus forts arguments aux avocats de la Réforme tant ici que dans les autres pays.

Les abus, les corruptions et les défauts radicaux de tout gouvernement peuvent être réformés sans tumulte ni violation de propriété privée, si ceux à qui l'administration en est confiée l'entreprennent avec fermeté et sincérité, avant qu'ils deviennent trop oppressifs pour être soufferts par le peuple.

Telle a été la réforme du Gouvernement de Pologne, et telle est celle que tout honnête homme doit désirer.

Si on laisse accumuler les abus d'un gouvernement jusqu'à ce qu'ils deviennent intolérables; si ceux à qui est confiée l'administration semblent disserter avec anxiété de les perpétuer au lieu de les corriger, le peuple résistera tôt ou tard, et se chargera du soin d'effectuer une réforme, et les conséquences inévitables seront une dissolution soudaine et violente de l'ancien système, beaucoup de désordre public, et de dommage particulier, avant qu'un autre puisse être établi.

Telle a été la révolution de la France, et telle en a été la conséquence nécessaire.

C'est pourquoi tous ceux qui craignent de pareilles conséquences, au lieu de se récrier contre l'innovation, et de s'attacher aux abus existans, doivent s'unir avec fermeté et modération pour réformer à tems et d'une manière tempérée tout ce qui est défectueux, et pour préserver avec une attention vigilante ce qui est bon dans la forme du gouvernement actuels car rien n'est plus vrai que le déclin des parties causera la dissolution de l'entier.

Un nombre de Catholiques Romains en Irlande se sont associés à l'effet d'aller ensemble avec leurs familles, participer aux bienfaits de la Nouvelle Constitution de France.

FRAGMENT HISTORIQUE DE L'AN 2000.  
VUE RETROSPECTIVE SUR LE 18me. SIECLE.

Le dix huitième Siècle s'est élevé au-dessus de ceux qui l'ont précédé, s'est acquis une splendeur comparative en consacrant ces principes de POLITIQUE UNIVERSELLE qui depuis ont uni tous les hommes par une communauté d'intérêts et une réciprocité de devoirs, et en donnant au monde intellectuel cette impulsion qui conduit à la connoissance parfaite et à l'observance des loix morales de la nature.

Mais en examinant de plus près cette brillante époque, quel étonnement! à son période le plus éclairé, les derniers vingt ans, ces principes salutaires de la *politique universelle*, et la connoissance des *rappports naturels des individus les uns aux autres et à la société*, n'avoient pas encore répandu leur benigne influence sur les peuples. Ils étoient seulement le patrimoine d'un petit nombre de sages, mais inconnus à la multitude plongée dans l'ignorance, ou détournée de toutes recherches par les depositaires du pouvoir arbitraire, qui regardèrent ces éternelles vérités avec un mépris stupide jusqu'au moment où leur progrès devint invincible et le renversement de la corruption inévitable.

Dès cet instant jusqu'à la fin du Siècle le despotisme chancelant employa son bras paralytique à étayer son existence précaire. Toutes les machines que l'intrigue et la corruption purent inventer, ou que la bassesse et la tyrannie purent perpétuer, furent dirigées contre les droits sacrés de l'humanité, afin d'éteindre la lumière de la raison, rétrécir les canaux des connoissances et étendre l'empire de la stupidité et de la superstition. Les premières sociétés qui dans ce siècle revendiquèrent et soutinrent les droits de l'homme furent persécutées comme rebelles, traitées d'usurpateurs ou d'innovateurs et de visionnaires enthousiasmés.

Mais tous ces efforts furent inutiles. L'an 1800 vit lever le soleil de la vérité sur l'horizon. L'esprit humain sentit sa chaleur benigne, s'élança dans une sphère plus spacieuse, connut ses forces, sa nature et sa dignité. L'ignorance ne pouvoit plus engager des armées d'insensés et d'esclaves dans la cause du despotisme et un labyrinthe de malheurs. Dès lors les hommes ne trouverent plus d'obstacles à découvrir et adopter les institutions sociales les plus capables de concentrer et éterniser leur bonheur.

Sur les ARTS et SCIENCES,

Leur grande importance aux nations; — qu'il est sage et avantageux de les encourager, &c.

Tous les arts et sciences s'avancent ensemble, et se prêtent un secours mutuel. Dans le département de la Législation, on vit autrefois Lycurgue et Solon, deux des plus célèbres Législateurs de l'antiquité, voyager par toute la terre, afin de faire de nouvelles découvertes dans les sciences, augmenter la sphère de leur entendement, et répandre les connoissances qu'ils avoient acquises à leur retour dans leurs pays, en établissant les arts, qui rendirent leurs compatriotes indépendans. Nous voyons partout les talents et le génie encouragés par les amis du Genre humain, et dirigés à des objets convenables. Avec quelle ardeur ne voyons-nous pas dans l'histoire moderne l'industrie humaine élevée au plus haut point; avec quelle rapidité les progrès des sciences ne se font-ils pas étendus dans tous les Gouvernemens éclairés! Pierre le Grand en Russie, Frederick en Prusse, Louis quatorze en France, une multitude de Potentats Allemands, et tous les Rois patriotes de la Grande Bretagne, se font toujours déclarés les amis et les patrons des arts et des sciences; aussi voyons-nous aujourd'hui que leurs gouvernemens sont les plus florissans et les plus heureux de l'Europe.

Not a few of those illustrious personages travelled Europe over to acquire the requisite knowledge for the establishment of every species of manufacture, and to induce, by their munificence, foreign artists and manufactures to settle in their territories, and engage in their various fabrics. Thus it was that Peter, Czar of Russia, brought his marine to perfection—and Joseph the second, a number of manufactures before unknown in his dominions. Henry the fourth of France entertained precisely the same views: he did not indeed go abroad for this purpose in person, but he employed several of his subjects in travelling for the same benevolent end. In his reign the art of tanning leather was scarcely known in France—but this excellent monarch did not think it below his royal dignity to send one of his most able officers into Hungary, to discover the secret of their method of tanning. The consequence was, that in a very short space of time France wholly exempted herself from a tribute which she had before annually paid to foreign industry, by having been under the necessity of purchasing Hungarian leather.

And thus it has been, that by Sovereigns incurring some little expence in the way of experiments of the above kind, the greatest National advantages have been found to result. Both Sully and Montesquieu, during their respective administrations were invariably bent upon using every possible means to make France the seat of the arts. The great Colbert followed exactly in their steps by establishing certain regulations, which, at the same time perfected the art of dyeing, and brought into disrepute those dyes of inferior quality which fraud and ignorance had introduced. He had the discernment to know, that the first requisite in every manufacture is the goodness of the work, and without a principle of fair dealing and honesty every species of commerce dependent upon the manufactures of a country, must fall to the ground.—But, not contented with advancing thus far, he encouraged manufactures in general by bestowing premiums proportioned to the merits of the manufacturers. If we attend to historical information, we shall likewise see that the same policy was observed by the Empress Maria Theresa, of Austria, whose liberality was such, as even to bestow large fortunes upon thousands of artists who were willing to come and set up their manufactories in Germany.

In all the wise governments of antiquity we may constantly observe an ardent desire and emulation to encourage the growth of the more liberal arts. Chemistry encouraged by the bounty of sovereigns, set men upon exploring the bowels of the earth, and bringing to light the secrets of the mineral world. It was this encouragement also that developed the nature of plants and vegetables, and blended their various colours in such a manner as to contribute to the pleasures and luxuries of life. The composition called glass, the artificial paste known by the name of porcelain, and that beautiful gloss called varnish all owe their origin to the encouragement which enlightened ministers have afforded men of observation and reflection. The nature of indigo, saffron, and a multiplicity of other precious plants, has been investigated for the purposes of beauty and variety of colours, and the culture of them has been encouraged in every country where the climate has suffered them to grow.

It must afford peculiar satisfaction to the friends of science to observe the extensive and liberal encouragement given to all the arts in France since the Revolution—the following decree on that subject is too important to be passed over in silence.

*Decree of the French National Assembly concerning the Learned, artists, Men of Letters, young Men of promise, &c.*

1. Those Artists, Men of Learning, Men of Letters, those that have made any great discovery calculated to comfort humanity, to enlighten men, or to bring useful arts to perfection, shall be entitled to national rewards, in conformity to the decrees of the 10th and 16th of the present month, and the particular regulations hereafter expressed.

2. He who shall have sacrificed his time, his fortune, or his health, to long and perilous voyages, in the prosecution of researches useful to the public economy, or the progress of arts and sciences, shall be entitled to a gratification proportioned to the importance of his discoveries and the magnitude of his labours; and if he perishes in the course of his undertaking, his widow and children shall receive the same succour as the widow and children of those who die in the service of the State.

3. The gratuities to be granted to those who apply themselves to researches, discoveries, and useful labours, are not to be given in form of annuities, but proportioned to the actual progress made in the works; and the reward they may deserve shall not be delivered to them till their works be completed, or till they they shall have attained an age too far advanced to be able to continue them.

4. Annual gifts, may notwithstanding, be granted either to young men who shall be sent into foreign countries, to perfect themselves in arts and sciences, or to those who may be appointed to travel, to acquire information useful to the State.

5. The pensions destined to recompense the persons above described, are divided into three classes.

The first, those pensions not exceeding 3,000 livres.

The second, those pensions above 3,000, but not exceeding 6,000.

The third class, to comprise pensions above 6,000, but not exceeding 10,000, as determined by former decrees.

6. The kind of labour, the habitual employments of those who shall deserve to be rewarded, will determine the respective class in which they shall be ranked; and the quality of their service is to determine the amount of the pension.

## QUEBEC, APRIL 19.

Nothing can be more auspicious to Canada, than the activity excited by the King's Bounty in all the Departments of the Land Office. Warrants of survey are issuing for scores of townships, either of ten miles square or of nine miles by twelve miles—some for the North-side of the St. Lawrence, and even behind the hills of Beauport and Lorette, where 'tis asserted, there are valuable and extensive plains, but the run of the planting spirit is for the South-side of the River, and chiefly in the proximity of the Saint Francis and the Yamaska Rivers, and along the Line of 45° N.

The ardor for accomplishing the cultivation of the Province, seems to animate all ranks and orders; and will be on the increase, as the lower classes become informed of the Royal Generosity, and the facilities for their accommodation, afforded by the Governor and Council, in the execution of His Majesty's Commands.

What a fountain of hope is opened to the industrious Poor! and how flattering to the extension of our commerce, whenever that fine country between the Chaudiere and the Sorel, shall bring the produce it is capable of, into the markets of the chief towns on the great river from Montreal to Quebec!

It is to be wished that all that are becoming interested in the New Grants, would bear on their minds, the inestimable value of the Sugar Trees, and its almost certain advancement by the discontinuance of the African Slave Trade. Nothing can be more worthy of the Councils of the approaching Convention of the Legislatures of both Canadas. It is said to be in the contemplation of a Gentleman of profound skill in chymistry, to point to a mode of refining Maple Sugar, in a very cheap and practicable manner; and it will doubtless be followed, with the distillation of the syrup, in quantities sufficient to lower the price of that immense importation of ardent spirits, which cold climates want, and which has hitherto cost Canada so much.

It will also be expedient in clearing the forests, to avoid burning pines and trees fit for planks and boards, and all such timber, as tho' not fit for the Royal Navy, may be useful for the construction of small vessels. There can be no doubt of the establishment of markets at places to which these articles may be most conveniently brought or floated, at the planter's convenience.—Canadians of 1792! forecast your augmentation to but half a million of inhabitants, and do that for yourselves now, which your posterity will condemn you for neglecting. Look to the condition of Europe, and be assured that the rising troubles of the old continent, will soon make your country the desirable asylum of distressed fugitives from all the nations of Europe.—Prepare yourselves for that hospitality, which it will be your duty and your interest to promote.—And let the Christian Præsthood, as they have the means, set an example in the work of fecundating the benevolent measures concerted by our most gracious King, who has placed the two Canadas, under Civil Frames enjoyed by no people under Heaven, but the subjects of Great Britain.

*The Ghosts of J. Cartier and Champlain.*

The Printer will be glad to receive and publish descriptions of the Townships under warrant for survey, as a guide to such of the poorer sort, as would prefer the earning of their own bread as reputable farmers in the country, to a precarious dependence upon the cold hand of Charity in our streets, and especially before the expected Emigrations commence from a-broad.

### CONSTITUTIONAL CLUB.

The subject of debate at the last meeting, being on "the Education of Youth," it was ably discussed by several Members in both languages, who all agreed on the urgent necessity there exists of promoting science in the country. A Gentleman of distinguished abilities pointed out in a clear and concise manner, the means by which this may be effected.

The subject of debate proposed by the President for the next meeting, is, "Whether creating of Hereditary Councillors, dignified with Titles of Nobility, would be of advantage to the Province, in its present situation."

The Club then adjourned until Saturday the 27th, at seven o'clock.

Plusieurs de ces illustres personages parcoururent l'Europe pour acquérir les connoissances nécessaires à l'établissement de toutes sortes de manufactures, et pour engager par leur munificence des artistes étrangers à s'établir dans leurs états, et y établir diverses manufactures. C'est par ce moyen que Pierre, Czar de Russie, perfectionna sa marine, et Joseph II un grand nombre de manufactures inconnues auparavant dans ses états.

Henry IV de France avoit précisément les mêmes vues. Il est vrai qu'il ne voyagea point pour cela en personne; mais il employa plusieurs de ses confidens, qui voyagerent dans cette louable intention. Sous son règne à peine connoissoit on en France l'art de tanner le cuir—mais cet Excellent Monarque ne jugea pas au-dessous de sa dignité Royale d'envoyer un de ses plus habiles taneurs dans la Hongrie pour découvrir le secret de leur méthode de tanner. La conséquence fut que dans un court espace de tems la France fut entièrement libérée d'un tribut qu'elle payoit annuellement auparavant à l'industrie étrangère, parcequ'elle étoit dans la nécessité d'acheter du Cuir de la Hongrie.

C'est ainsi que les souverains, en faisant quelques petites dépenses pour des expériences de cette nature, ont produit les avantages les plus essentiels à la nation. Sully et Montesquieu, durant leurs administrations respectives, avoient constamment en vue et mettoient en usage tous les moyens de rendre la France le siège des arts. Le grand Colbert suivit exactement leurs traces en établissant certains réglemens, qui en même tems perfectionnerent l'art de teindre, et firent tomber en disrépét les teintures de qualité inférieure que la fraude et l'ignorance avoient introduites. Il eut assez de discernement pour connoître que le point essentiel dans toutes les manufactures est la bonté de l'ouvrage, et que sans un principe de bonne foi et d'honnêteté dans le négoce, toute espèce de commerce dépendant des manufactures d'un pays doit tomber. Mais non content d'avancer jusques là les manufactures, il les encouragea en donnant des prix proportionnés aux mérites des Manufacturiers. Nous voyons aussi dans l'histoire que cette politique a été suivie par l'Impératrice Marie Theresé d'Autriche, dont la libéralité étoit telle qu'elle donna de grandes fortunes à des milliers d'artistes qui consentirent à venir établir leurs manufactures en Allemagne.

Dans tous les gouvernemens sages de l'antiquité nous observons constamment un désir ardent d'encourager les arts liberaux. La chymie, encouragée par les libéralités des Souverains, a mis les hommes à même d'explorer les entrailles de la terre, et de mettre au jour les secrets des divers minéraux. C'est aussi cet encouragement qui a développé la nature des plantes et des végétaux, qui a mélangé leurs diverses couleurs de manière à contribuer aux plaisirs et au luxe de la vie. Cette composition nommée verre, cette pâte artificielle connue sous le nom de porcelaine, et ce beau lustre que nous appelons vernis, doivent tous leur origine à l'encouragement que des Ministres éclairés ont donné à des hommes d'observation et de réflexion. On a investigé la nature de l'indigo, du safran, et d'une multitude d'autres plantes précieuses, pour former la beauté et la variété des couleurs; la culture en a été encouragée dans tous les pays où le climat a été favorable à cet effet.

Les amis des sciences doivent voir avec une satisfaction particulière le grand et libéral encouragement que l'on donne à tous les arts en France depuis la révolution—Le décret suivant sur ce sujet est trop important pour le passer sous silence.

*Décret de l'Assemblée Nationale de France concernant les Savans, les Artistes, Gens de lettres et jeunes Gens qui annoncent une supériorité de génie, &c.*

I. Les artistes, les savans, les gens de lettres, et ceux qui ont fait quelque grande découverte propre à conforter l'humanité, à éclairer les hommes, ou à porter les arts utiles à la perfection, auront droit aux récompenses nationales, conformément aux décrets du 20 et 26 de ce présent mois, et suivant les réglemens ci-après exprimés.

II. Celui qui aura sacrifié son tems, sa fortune et sa santé à de longs et périlleux voyages, pour poursuivre des recherches utiles à l'économie publique, ou au progrès des arts et des sciences, aura droit à une gratification proportionnée à l'importance de ses découvertes et la grandeur de ses travaux; et s'il périt dans le cours de son entreprise, sa veuve et ses enfans recevront le même secours que la veuve et les enfans de ceux qui meurent au service de l'Etat.

III. Les gratifications qui seront accordées à ceux qui s'appliquent à des recherches, découvertes, et travaux utiles, ne seront point données par forme d'annuités, mais proportionnées au progrès actuel fait dans ces travaux; et la récompense qu'ils pourront mériter ne leur sera pas livrée que leurs ouvrages ne soient achevés, ou qu'ils n'aient atteint un âge trop avancé pour pouvoir les continuer.

IV. Il pourra néanmoins être accordé des dons annuels, soit aux jeunes gens qui seront envoyés dans les pays étrangers pour se perfectionner dans les arts et les sciences, ou à ceux qui pourront être appointés pour voyager afin d'acquérir des connoissances utiles à l'Etat.

V. Les pensions destinées à récompenser les personnes sus-mentionnées, sont divisées en trois classes.

La première, les pensions qui n'excéderont pas 3,000 livres.

La seconde, les pensions au-dessus de 3000 livres, mais n'excédant pas 6000.

La troisième Classe comprend les pensions au-dessus de 6000, mais n'excédant pas 10,000, comme il a été arrêté par des décrets précédens.

VI. L'espèce de travail, les occupations habituelles de ceux qui mériteront des récompenses, détermineront la classe respective dans laquelle ils seront placés; et la qualité de leurs services décidera du montant de la pension.

## QUEBEC, 19 AVRIL.

RIEN ne peut être plus avantageux au Canada que l'activité excitée par la libéralité du Roi dans tous les Départemens du Bureau pour la Concession des terres. On émane des ordres pour un nombre de Townships ou juridictions, soit de dix miles carrés, ou de neuf miles sur-douze. Quelques-uns pour le côté Nord du fleuve St. Laurent, et même derrière les montagnes de Beauport et de Lorette, où l'on prétend qu'il y a de vastes et fertiles plaines; mais la vogue est pour les établissemens du sud du fleuve, et surtout dans la proximité des Rivières St. François et Yamaska, et le long de la ligne du 45<sup>e</sup> degré nord.

L'ardeur qui règne pour augmenter la culture de la province semble animer les citoyens de tous les rangs et de tous les ordres; elle s'accroît à mesure que les classes inférieures sont informées de la générosité du Roi, et des facilités que procurent le Gouverneur et le Conseil, pour l'exécution des ordres de sa Majesté.

Quelles ressources ne sont pas offertes à l'indigence industrielle. Quelle flatteuse perspective pour l'extension de notre Commerce, quand ce beau pays qui s'étend depuis la Rivière chaudière jusqu'à celle de Sorel apportera les produits dont il est susceptible aux Marchés des villes situées sur le fleuve depuis Québec jusqu'à Montréal!

Il est à souhaiter que tous ceux qui deviennent intéressés dans les Nouvelles Concessions fussent convaincus de la valeur inappréciable des arbres qui produisent le sucre, et de l'accroissement presque certain de cette valeur par la discontinuation du Trafic d'Esclaves d'Afrique. Rien ne mérite d'avantage de fixer l'attention de la convention prochaine des Législatures des deux provinces du Canada. On prétend qu'une personne d'une profonde habileté dans la chymie se propose d'indiquer une méthode de raffiner le sucre d'étable très facile et peu dispendieuse. Cette opération sera sans doute suivie de la distillation du syrop en quantité suffisante pour baisser le prix de cette immense importation de liqueurs violentes dont les climats froids ont besoin, et qui ont jusqu'à présent tant couré au Canada.

Il seroit aussi expédient de réserver en déboisant les forêts, les pins et autres arbres propres à faire des planches et madriers, ainsi que tous autres bois qui peuvent servir à construire de petits vaisseaux quoiqu'ils ne soient pas propres pour la marine Royale. Il n'est pas douteux que l'on établira des marchés où ces articles pourront être commodément transportés soit par terre ou par eau, suivant qu'il sera plus facile au cultivateur.

Canadiens qui existez aujourd'hui! ne supposez votre accroissement de population qu'à un demi million d'âmes, et faites maintenant pour vous-mêmes ce que votre posterité vous accusera d'avoir négligé. Jetez les yeux sur l'état de l'Europe, et soyez persuadé que les troubles qui s'élèvent sur l'ancien Continent rendront bientôt votre pais l'asile désiré des infortunés fugitifs de toutes les nations de l'Europe. Préparez-vous à les accueillir avec cette hospitalité qu'il sera de votre devoir et de votre intérêt de promouvoir. C'est aux Ministres de la religion Chrétienne, qui en ont les moyens, à donner l'exemple, à féconder les intentions bienveillantes de notre gracieux Souverain, qui a donné aux deux provinces du Canada une Constitution que nul peuple sur la terre ne possède excepté, les sujets de la Grande Bretagne.

*Les Génies de J. Cartier et Champlain.*

L'Imprimeur voudra bien recevoir et publier les descriptions des Townships pour le mesurage desquelles il est sorti des warrants, pour servir de guide à ceux des plus pauvres qui préféreroient de gagner honnêtement leur pain comme cultivateurs respectables, à une subsistance précaire dépendante de la main froide de la charité dans nos rues, et surtout avant que les émigrations des autres pais commencent.

CLUB CONSTITUTIONNEL. Le sujet de débat à la dernière assemblée, qui étoit l'éducation de la jeunesse, a été discuté avec beaucoup d'éloquence dans l'une et l'autre langue. Tous les Membres du Club sont convenus de la nécessité urgente de prononcer les sciences dans ce pais. Une personne d'une habileté distinguée a indiqué d'une manière claire et précise les moyens d'y parvenir.

Le sujet de discussion proposé par le Président pour la prochaine assemblée, est, "S'il est avantageux à la Province dans ses circonstances actuelles, de créer des conseillers héréditaires dignifiés par des titres de Noblesse."

Le Club est ajourné à Samedi le 28 du Courant à 7 heures.

(L'Extrait du discours d'un membre, n'ayant pu trouver place, paraîtra dans la feuille prochaine.)

Yesterday afternoon arrived, via New-York, the Mail from England, by which, we have Paris and London papers to the 1st, and 6th. January—the late hour of its arrival, has confined us to the following SHORT ABSTRACT.

“ On the 20th. December, Parliament was prorogued to the 31st. January, when it is ordered to meet for the dispatch of business—the 31st. December the Duke of Richmond's house in London was burnt down.—The vessels which sailed from Quebec last fall were all safe arrived before the departure of the mail.

“ The affairs in France still continue to engross the attention of Europe, and seem fast approaching to a crisis—on the 14th. December the King went to the National Assembly to announce the measures he had taken—and was about to take respecting the French Fugitives and against those States who continue to harbour or assist them—he expressed his sincere wish to preserve peace, but also his resolute determination to pursue reparation from those states who refuse to respect subsisting treaties—that he had notified to the Elector of Treves, that after the 15th. of January he would consider him as an enemy if a stop was not put to the assemblages and hostile dispositions of the Emigrants—that he would then propose war, remarking that it was time to shew to foreign nations that the French People, their Representatives, and their King are but one—that the Emperor had fulfilled his duty as a faithful ally by forbidding and dispersing all assemblages within his states, &c.—The Assembly returned a flattering answer—expressing their happiness at the entire harmony that subsisted between the measures of the Legislative and the Executive Powers.

“ On the requisition of the King the Assembly have voted twenty millions for the extraordinary armaments, and his Majesty has ordered three armies of 50,000 men each on the frontiers to be in readiness by the 15th. January, after which, such of the German states as persist, are to be considered as enemies—the King has given the command of these three armies to Generals Rochambeau, Lukner, and Lafayette.

“ The latest accounts say that the Assembly had agreed to a decree of accusation against—Princes Louis Stanislas Xavier, Charles Philippe, and Louis Joseph—Messrs. Calonne, Requeti and Laqueille.

“ On the side of the emigrants, by the English and French Papers, no formidable army yet appears—The Empress (who has formally approved of the Polish Constitution) and the King of Sweden continue to manifest their good intentions—tis reported the latter is to come to their assistance in the Spring with 12,000 Swedes and as many Russians—more of these important details in our next.

“ A very alarming earthquake happened at Lisbon the 27th. November last, which caused great consternation and some damage.

“ His Royal highness Prince Augustus, His Majesty's 6th. Son, has been lately received at the court of Rome with the most distinguished marks of attention and respect—a striking proof of the general spread of liberality, for his Royal Highness is the first Protestant Prince who has been offered apartments in the Apostolic Palace, or on arriving at Rome has received addresses and congratulations from the Clergy.

For the convenience of Merchants, &c.

Account of the arrivals of the Packet Mails at Quebec for four Years.

The January mail arrived			The July mail arrived		
In 1788, March	15th.		In 1788, Nov.	29th.	
In 1789, April	27.		In 1789, Oct.	6.	
In 1790, April	7.		In 1790, Sept.	17.	
In 1791, April	17.		In 1791, Sept.	8.	
In 1792, April	18.				
The February mail arrived			The August mail arrived		
In 1788, April	27.		In 1788, Nov.	29.	
In 1789, April	27.		In 1789, Oct.	24.	
In 1790, June	7.		In 1790, Sept.	17.	
In 1791, April	23.		In 1791, Oct.	26.	
In 1792,					
The March mail arrived			The September mail arrived		
In 1788, June	11.		In 1788, Jan.	2.	1789.
In 1789, June	11.		In 1789, Dec.	11.	
In 1790, June	7.		In 1790, Oct.	28.	
In 1791, May	9.		In 1791, Nov.	14.	
In 1792,					
The April mail arrived			The October mail arrived		
In 1788, June	18.		In 1788, Jan.	2.	1789.
In 1789, June	25.		In 1789, Jan.	21.	
In 1790, June	23.		In 1790, Dec.	31.	1792.
In 1791, June	20.		In 1791, Jan.	20.	
The May mail arrived			The November Mail arrived		
In 1788, July	19.		In 1788, Feb.	28.	1789.
In 1789, July	24.		In 1789, Jan.	21.	
In 1790, July	9.		In 1790, Feb.	17.	
In 1791, July	21.		In 1791, Feb.	1.	
The June mail arrived			The December mail arrived		
In 1788, Sept.	13.		In 1788, Feb.	28.	1789.
In 1789, Sept.	6.		In 1789, March	4.	
In 1790, Aug.	6.		In 1790, Feb.	5.	
In 1791, Aug.	26.		In 1791, Feb.	25.	

QUEBEC, 17th. APRIL, 1792.

**THE Public is hereby advertised, That a Session of the Court of King's Bench for the District of Quebec, will be holden at the Sessions-house in this City, on Tuesday the first day of May next, at eleven o'clock in the forenoon; of which all Justices of the Peace, Coroners, Bailiffs, Constables, and other Ministers of Justice for the said District, whose business it may be to attend the said Court, are to take notice that they be then there, in their proper persons, to do those things which the said Court may lawfully order and direct.**  
JA. SHEPHERD, Sheriff.

AGRICULTURE SOCIETY.

ANNUAL GENERAL MEETING.

**THE Members of the Agriculture Society are requested to meet at the Castle of Saint Lewis on Tuesday the 24th. instant at ten o'clock forenoon, to inspect the last year's accounts, to elect a Board of Directors, a Treasurer and a Secretary for the ensuing year, and to pay the annual subscription.—By Order,**  
QUEBEC, 19th. April, 1792. HUGH FINLAY, Secretary.

TO BE SOLD BY AUCTION.

On Tuesday Evening the 24th. Instant at the Merchant's Coffee-House, St. Peter's Street.

**ALL the BOOKS** belonging to the late The Hon ble ADAM MABANE, and the late ALEX. GRAY Esquires; of which printed Catalogues will be dispersed before the sale.  
SALE to begin each Evening at seven o'clock and continue till all is Sold.  
Quebec 19th. April 1792. CHAS. STEWART Notr. Public.

**THE Partnership of Mathew and John M'Nider, is this day dissolved—Those who have demands will give in their accounts—and those indebted to them are requested to make payment to MATHEW M'NIDER, or M'Nider & Mitchell, who continue the business as formerly N<sup>o</sup> 1 Cathedral street Upper-town.**  
QUEBEC, 9th. April, 1792. MATHEW MACNIDER, JOHN MACNIDER.

READY TO SAIL FOR MONTREAL.

The Schooner Perseverance, 50 Tons burthen Etienne Bejain Master, lies at Mr. Duniere's Wharf, who will take at all times charge of goods sent there to be Shipt on freight to Montreal; as he keeps River Craft to that purpose.  
Quebec, 18th April 1792.



HIER après midi est arrivée, par la voie de la Nouvelle-York, la malle d'Angleterre par laquelle nous recevons des Gazettes de Paris jusqu'au 1er. de Janvier, et de Londres jusqu'au 6. Comme elle est arrivée tard, nous nous bornerons au court extrait suivant.

“ Le 20 de Décembre le Parlement fut prorogé au 31 Janvier, auquel jour il a ordre de s'assembler pour la discussion des affaires.—Les vaisseaux partis de Quebec l'automne dernier étoient tous arrivés heureusement avant le départ de la Malle.”

“ Les affaires de France continuent d'occuper l'attention de l'Europe, et semblent approcher rapidement à un dénouement. Le 14 de Décembre le Roi se rendit à l'Assemblée Nationale pour annoncer les mesures qu'il avoit prises, et qu'il étoit sur le point de prendre relativement aux fugitifs François et contre les Etats qui continuent de les asiler et assister. Il témoigna souhaiter sincèrement de préserver la paix, mais en même tems qu'il étoit resolu de poursuivre réparation des Etats qui refusent de respecter les traités subsistans; qu'il avoit notifié à l'Electeur de Trèves, qu'après le 15 de Janvier, il le regarderoit comme ennemi s'il n'arrêtoit les assemblages et les dispositions hostiles des Emigrants, qu'alors il proposeroit la guerre, remarquans qu'il est tems de montrer aux nations étrangères que le peuple François, les Représentans et son Roi ne font qu'un; que l'Empereur avoit rempli son devoir d'un fidèle allié, en défendant et dispersant tous les assemblages dans ses Etats, &c. l'assemblée lui a fait une réponse flatteuse, par laquelle elle exprime sa satisfaction de la parfaite harmonie qui subsiste entre les mesures du pouvoir Législatif et celles du pouvoir exécutif.

Sur la requisition du Roi l'Assemblée a voté 20 millions pour les armemens extraordinaires, et Sa Majesté a ordonné de tenir prêts sur les frontières pour le 15 de Janvier trois armées de 50,000 hommes chaque. Ceux des Etats d'Allemagne qui persisteront dans leur conduite après ce terme, seront considérés comme ennemis. Le Roi a donné le commandement de ces trois armées aux Généraux Rochambeau, Lukner et la Fayette.

Les derniers avis disent, que l'Assemblée étoit convenue d'un décret d'accusation contre les Princes Louis Stanislas Xavier, Charles Philippe et Louis Joseph, Messieurs Calonne, Riquette et Laqueille.

Il ne paroît pas par les papiers Anglois et François, d'armée formidable de la part des Emigrants: L'Impératrice, qui a formellement approuvé la Constitution Polonoise, et le Roi de Suède continuent de manifester leurs bonnes intentions. On dit que ce dernier doit venir à leur secours dans le printemps avec 12000 Suédois, et autant de Russiens. Il paroitra de plus amples détails dans notre prochain.

“ Il y a eu a Libonne un tremblement de terre très allarmant le 27 de Novembre dernier, qui a causé beaucoup de consternation et quelque dommage.

Son Altesse Royale le Prince Augustus, 6me fils de Sa Majesté, a été reçu à la Cour de Rome avec les marques d'attention et de respect les plus distinguées, preuve convaincante de l'épanouissement générale de la libéralité; car S. A. R. est le premier Prince protestant à qui il ait été offert des appartemens dans le Palais Apostolique, ou qui en arrivant à Rome ait reçu des adresses de congratulation de la part du Clergé.

PARIS. DECR. 23.

Samedi dernier le Roi s'est promené dans plusieurs quartiers de Paris, accompagné seulement de l'officier qui faisoit les fonctions de commandant-Général. Il a visité la halle et plusieurs autres marchés publics, et s'est informé avec affection de l'état du commerce, des subsistances et de la situation du peuple.

CAISSE DE L'EXTRAORDINAIRE.

Aujourd'hui le 23 de ce mois, à dix heures du matin il a été brûlé à l'hôtel de la caisse de l'extraordinaire, rue Vivienne, la somme de sept millions en assignats, laquelle, jointe aux 355 millions déjà brûlés, fera celle de 362 millions.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

Assemblée annuelle et Générale

**LES Membres de la Société d'Agriculture sont priés de s'assembler au Château St. Louis Mardi le 24 de ce mois à dix heures du matin, pour examiner les comptes de l'année dernière élire un bureau de Directeurs, un Trésorier et un Secrétaire pour l'an suivant, et payer la souscription annuelle.**

Par ordre, HUGH FINLAY, Secrétaire.

Quebec, 19 Avril, 1792.

Quebec, 17 Avril 1792.

**LE public est par le présent averti qu'il se tiendra une Cour du Banc du Roi pour le District de Quebec, à la chambre des séances en cette ville, Mardi le premier jour de Mai prochain, à onze heures de matinée; à quoi tous les Juges de paix, Coronaires, Huissiers, Connétables et autres Ministres de justice pour le dit District, dont le devoir est d'assister à la dite Cour, sont par le présent requis de s'y trouver en personne, pour y vaquer aux affaires que la Cour pourra légalement exiger et ordonner.**

JA. SHEPHERD, SHERIFF.

**JOSEPH THIBAUT** de la paroisse St. Thomas donne avis que par Contrat passé le 26 de Mars dernier devant Mr. Levêque Notaire, il a acquis de John Simpson de la paroisse St. Roc, huit perches et 16 pieds de terre situés dans la dite paroisse de St. Thomas, sur 20 à 25 arpens de profondeur, joignant et faisant partie de la terre de Madame Macarthy. Ceux qui ont des prétentions sur la dite terre sont requis de les produire au dit acquéreur d'ici au premier de Juin prochain, faute de quoi il se prévendra du présent avertissement.  
St. Thomas, 17 Avril 1792.

A LOUER.

**LA Grande et belle maison en pierre occupée par Pierre Marcoux, Ecuyer, à Berthier, avec ses dépendances, terrain, &c. au désir du Locataire. Sa situation est des mieux pour entreprendre diverses branches de commerce. La proximité du Havre, la fertilité des concessions de la Riviere du Sud et autres paroisses jointes au dit Berthier, tous ses environs étant peuplés en plus grande partie d'habitans riches, promettent les plus grands avantages à quiconq. e l'aura en possession. Il faut s'adresser au propriétaire denommé ci-haut, ou à Mr. Duniere à Quebec.**

A VENDRE PAR ENCAN,

Mardi au Soir le 24 du Courant, au Caffé des Marchands, Rue St. Pierre,

**TOUS les Livres appartenant au Défunt honorable Adam Mabane, et à défunt Alexandre Gray, Ecuyer, dont on dispersera des catalogues imprimés avant la vente.**  
La vente commencera chaque soirée à sept heures, et continuera jusqu'à ce que tout soit vendu.—Quebec, 11 Avril, 1792. CHAS. STEWART, Not. Pub.

**LA Société de Mathieu et Jean Macnider est dissoute aujourdhui. Ceux à qui ils doivent sont priés de produire leurs comptes, et ceux qui leur sont redevables sont requis de payer à Mathieu Macnider, ou à Macnider et Mitchell, qui continuent les affaires comme ci-devant à N<sup>o</sup> 1. Rue de la Cathédrale à la Haute ville.**  
Quebec, 9 Avril 1792. MATHIEU MACNIDER, JOHN MACNIDER.

A Louer du premier Mai prochain,

**UNE Maison très commode située dans la Paroisse de St. Thomas à la Riviere du sud, du côté sud de la Riviere et sur le Chemin qui conduit au Cap St. Ignace avec une excellente Cave, des étables, laiteries, jardins, et autres commodités, le tout en bon état sur un Emplacement à environ 10 arpens de l'Eglise. C'est un endroit très agréable pour une famille qui voudroit se retirer à la Campagne, ou pour un Aubergiste. On s'adressera pour les Conditions à Mr. le Doct. Oliva, propriétaire sur les lieux, ou à Mr. Duniere à Quebec.**

LE CATECHISME.

A L'USAGE DU DIOCESE DE QUEBEC

**DONT on vient d'imprimer tout récemment une troisième édition sur du meilleur papier et avec de plus beaux caractères que les deux premières, se vend en gros et en détail chez Mr. LOUIS GERMAIN, Marchand de Quebec, rue de la Fabrique, et chez Monsr. AMABLE DEZEREY, marchand à Montréal.**

With the encouragement of the Public soon will be undertaken

A NEW PERIODICAL PUBLICATION ENTITLED

## THE QUEBEC MAGAZINE,

Or an useful and entertaining Repository of SCIENCE, MORALS, HISTORY, POLITICS, &c. particularly adapted for the use of British America.

BY A SOCIETY OF GENTLEMEN AT QUEBEC.

### CONDITIONS.

- I. This work will be printed on a good paper, with an elegant new type: Articles of intelligence, both in English and French, and original essays in either Language occasionally.
- II. One number consisting of 64 pages in octavo, will be published monthly, stitched in blue paper, and forwarded to all parts of British America, or elsewhere, as Subscribers shall direct.
- III. The price to be 15 pence each number, or three Dollars per annum; and no money demanded till the end of the year.
- IV. With the first number will be given an elegant engraving, being a view of the City of Quebec from the opposite side of the St. Lawrence: And others will be added occasionally.

In order to furnish materials for the above work, care has been taken to commission all the most celebrated productions of the Press, from various parts of Great Britain, France, and the United States of America. The Publishers have reason to expect also that many persons of genius and education in this country, tho' not professedly engaged in the publication, will lend their friendly aid to support it; so that they flatter themselves nothing will be wanting to enable them to execute their proposed plan with some degree of credit to themselves, and satisfaction to the Public. Proposals containing a fuller account of the plan of the work, may be had at Samuel Neilson's in Quebec, Mr. Edwards' Montreal, Mr. Peter Clarke's Kingston, Mr. George Leith's Detroit, at Mr. Howe's Halifax and Mr. Sower's St. Johns New-Brunswick—At which places Subscriptions will also be received; and it is requested that those who mean to favor the undertaking will send in their Names as soon as possible. The first subscription understood to be for One Year from the commencement of the work. — QUEBEC, 22d. March, 1792.

Council-Office, Quebec, Province of Lower Canada, 22d. March, 1792.

### NOTIFICATION as to the mode of applying for Grants of the Crown Lands in the Province of Lower Canada.

THE subscriber is authorized and required by The Governor and Council to signify to all concerned, That the ordinary progress of the business of the Land-Office Department in the said Province, will be as follows:

- I. A Petition to the Governor for the Vacancy desired, under a Description to be accurately ascertained by a future Survey.
- II. The Reference of it to a Committee of the Council for their Report.
- III. The Judgment in Council thereon: And, when for the Grant, an Order for issuing a Warrant to the Surveyor General for the Return of a Survey, agreeable to The Royal Instructions.—The Warrant to be under The Governor's Hand and Seal at Arms.
- IV. Then the Adjustment in Council of the Shares of each Patentee.
- V. A List of the intended Patentees to be then transmitted to the Commissioner for taking their Qualifications, under Instructions given to him for that purpose, by such time as shall, by Order of The Governor and Council, be limited and declared.
- VI. Such Commissioner to report to The Council-Office. Of these divers will be appointed, to suit the Convenience of the intended Patentees, in their Route to the Township or Tract, of which they mean to become Planters and Settlers.—The Council-Office to put all the proceedings into the hands of the Attorney General, for his Report of the draft of a Patent to The Secretary's Office, with all the proceedings sent to him from The Council-Office.
- VII. The Patent to be ingrossed at The Secretary's Office, and thence issued under The Great Seal after the recording and docketing of the same, and the payment of the Fees of The Land-Officers; the establishment of the Table whereof is under Consideration, and will probably be completed before any Return of Survey can be made, and will be a fixed Sum per every thousand acres.
- VIII. But the Patentees are also to bear the Charge of one half of the Survey of the out Lines of the Township or Tract mentioned in the Warrant of Survey, and the whole of all the Expence of the interior Surveys, for ascertaining the Subdivisions of the granted Lands within a Township, among the several Patentees thereof.—The Table for the distribution of the Fees, when made, will be fixed up at the Council-Office and at the Secretary's Office for public Inspection.

J. WILLIAMS, C. C.

### TO BE SOLD.

And may be entered upon the 1st. of May, or sooner, a well improved farm called WOOD-SIDE.

**A**BOUT a mile and a half beyond DORCHESTER BRIDGE, on the road leading to Charlebourg, containing 62 acres, of which there is about 50 acres in meadow, producing between six and seven thousand bundles of excellent Hay the whole having been carefully laid down with Timothy and other grass seeds, and white Dutch clover. There is forty acres of woodland belonging to the farm lying to the Northward of the Church of Charlebourg, well furnished with timber fit for fire wood.—Any person willing to purchase the same, may know the terms on applying to  
HUGH FINLAY.  
Quebec, 24 March, 1792

### TO BE LET from the 1st. May next.

**T**HAT pleasantly situated stone-house N<sup>o</sup> 6, Rampart-street, two stories high and in good repair.—Application to be made to Mr. John M'Cord, Merchant Upper-Town.



### TO BE SOLD OR LET,

**T**HAT large and fine House belonging to Mr. Le Comte Dupré, situated on Sault au Matelot and St. Peter's streets in the Lower Town, with commodious Vaults shutting with iron door, a spacious Cellar under the Gallery, and every convenience for a Merchant. The terms of payment will be made easy to the purchaser.

Appui de l'encouragement du Public on commencera bientôt la publication d'un

NOUVEL OUVRAGE PERIODIQUE INTITULEE

## MAGASIN DE QUEBEC,

Ou Recueil utile et amusant de LITERATURE, MORALE, HISTOIRE, POLITIQUE, &c. particulièrement adapté à l'usage de l'Amérique Britannique,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES A QUEBEC.

### CONDITIONS.

- I<sup>o</sup> Cet ouvrage sera imprimé sur de bon papier, et des caractères élégans; les articles de nouvelles y seront insérés en François et en Anglois, et les essais originaux dans l'une ou l'autre langue occasionnellement.
- II<sup>o</sup> Il sera publié chaque mois un Numero contenant 64 pages in Octavo, broché en papier bleu, et acheminé pour toutes les parties de l'Amérique Britannique ou ailleurs, suivant les directions des Souscripteurs.
- III<sup>o</sup> Le prix sera de 30 Sols chaque Numero, ou trois piastres par an, payable à la fin de l'année.
- IV<sup>o</sup> On donnera avec le premier Numero une élégante perspective en taille douce de la ville de Québec, prise du côté opposé du fleuve, et l'on en donnera d'autres de tems en tems.

Afin de se procurer des matériaux pour cet ouvrage, on a eu soin de demander toutes les productions les plus célèbres de diverses parties de la Grande Bretagne, de France et des États Unis d'Amérique. Les Éditeurs ont lieu d'espérer aussi que plusieurs personnes de génie et d'éducation en ce pays, voudront bien encourager cette publication, quoiqu'elles n'y soient pas professionnellement engagées; de sorte qu'ils se flattent qu'il ne leur manquera rien pour les mettre en état d'exécuter le plan qu'ils se proposent, avec quelque honneur pour eux-mêmes, et satisfaction pour le public. On peut avoir le prospectus, qui contient un détail de cet ouvrage plus ample, chez Samuel Neilson à Québec, chez Mr. Edwards à Montréal, chez Mr. Clarke à Kingston, chez Mr. George Leith au Détroit, chez Mr. Howe à Halifax, et chez Mr. Sower à St. Jean dans le Nouveau Brunswick—auxquels lieux on recevra aussi les Souscriptions; et ceux qui ont dessein de favoriser cette entreprise sont priés d'envoyer leurs noms aussitôt que possible. La première souscription sera pour Une Année à compter du commencement de l'ouvrage. — QUEBEC, 22 Mars, 1792.

Bureau du Conseil, Quebec, Province du Bas Canada, 22 Mars 1792.

### NOTIFICATION quant à la maniere de demander la concession des terres de la Couronne dans la province du Bas Canada.

**L**E soussigné est autorisé et requis par le Gouverneur et Conseil de signifier à tous ceux qui y sont intéressés, que le progrès ordinaire des affaires du département du bureau des terres dans la dite province sera comme suit,

- I. Une requête au Gouverneur pour le vide désiré, sous une description qui sera exactement fixée par un mesurage future.
- II. La référence d'icelle à un comité du Conseil pour leur rapport.
- III. Le jugement du Conseil sur icelui: et lorsqu'il sera en faveur de la concession, un ordre pour emaner un warrant à l'arpenteur général pour le retour d'un mesurage conforme aux instructions royales.—Le warrant sera sous le sein et sceau du gouverneur.
- IV. Alors le règlement en conseil des parts de chaque impétrant.
- V. Une liste des impétrans proposés sera alors transmise au commissaire pour prendre leurs qualifications, sous les instructions à lui données à cet effet, dans tel tems qui sera, par ordre du Gouverneur et Conseil, fixé et déclaré.
- VI. Tel Commissaire fera son rapport au bureau du Conseil. Plusieurs seront appointés pour donner plus de commodité aux impétrans proposés, sur leur chemin à la township ou partie dans laquelle ils ont dessein d'habiter et de s'établir. Le bureau du Conseil mettra tous les procédés dans les mains du procureur-général, pour faire son rapport d'un projet de patente au bureau du Secrétaire, avec tous les procédés à lui envoyés du bureau du Conseil.
- VII. La patente sera mise au net au bureau du Secrétaire et fortira delà sous le grand sceau, après l'avoir enregistré et en avoir pris l'extrait, et après le paiement des honoraires des officiers des terres, dont le tableau est en considération et sera probablement fini avant qu'aucun retour de mesurage puisse être fait, et sera une somme fixée pour chaque mille acres.
- VIII. Mais les impétrans supporteront aussi la charge d'une moitié du mesurage des grandes lignes de la township ou partie mentionnée dans le warrant d'arpentage, et de tous les frais de mesurages interieures, pour regler les subdivisions des terres concédées dans une township, entre les différens concessionnaires d'icelles.—Lorsque le tableau pour la distribution des honoraires sera fait, il sera affiché au bureau du Conseil et à celui du Secrétaire pour l'inspection du public.

J. WILLIAMS, C. C.

Traduit par ordre de son Excellence le lieutenant-gouverneur, P. A. DE BONNE, A. S. & T. F.

**T**OUTES personnes qui pourroient avoir des droits, soit par constitut, hypothèques, arrérages de rentes foncières, ou autrement, sur les biens ci-après désignés, sont priés et requis de le faire savoir à Jean Robitaille habitant de l'Ancienne Lorette, sous l'espace de trois mois de cette date, tems que certains paiemens des dits biens doivent se faire, faute de quoi ils seront déchu de leurs droits, en se prévalant de cet avertissement.

I<sup>o</sup> Un emplacement de 60 pieds de front sur 50 pieds de profondeur, situé au faubourg St. Roc de Québec, joignant d'un côté au Nord-est à un emplacement non-concédé, et au sud-ouest au sieur Joseph Rouffine dit Laforme, pardevant à la rue St. Valier, et par derrière aux terrains non concédés, avec une maison de pierres sur pierres construite, de 30 pieds de front sur 20 pieds de profondeur, présentement occupée par Thomas Elbeuf dit boutet, qui l'a acquise par échange de Louis Maillou de la paroisse de Lorette.

II<sup>o</sup> Une terre d'un arpent et demi de front sur 15 arpens de profondeur située à St. Michel dit Pincoart paroisse de Charlebourg, joignant d'un côté au Nord à Pierre Elbeuf, au sud à Joseph Savard dit le suisse pardevant à Jean Baptiste nigard fils, et par derrière aussi à Pierre Elbeuf. Avec une maison et autres bâtimens construits sur la dite terre, laquelle est présentement occupée par Charles Gelly, habitant du dit lieu qui l'a acquise de Louis Maillou, demeurant à l'Ancienne Lorette.

### A VENDRE OU A LOUER.

**L**A belle et grande Maison de Monsieur le Comte Dupré, à la Bassville, où il y a de belles voutes avec portes de fer, et une grande cave sous la gallerie, toutes les commodités pour le commerce, la rue des deux côtés très passante. Il facilitera l'acheteur pour le paiement.